VILLE DE
BOURG-LA-REINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/26-263

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'arrêté municipal du 18 septembre 2019 modifié et ses annexes instaurant la réglementation générale de circulation et de stationnement dans les différentes voies de Bourg-la-Reine ;

Vu le règlement de voirie communal approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté municipal n° ST/26-249 en date du 9 septembre 2026 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement avenue Galois, en raison de travaux de marquage au sol à Bourg-la-Reine, du 19 octobre au 23 octobre 2026 ;

Considérant que les travaux de travaux de marquage au sol avenue Galois doivent se prolonger et qu'il convient par conséquent de proroger l'arrêté n° ST/26-249 jusqu'au 30 octobre 2026 ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

ARRETE

Article 1er : Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées des entreprises liées aux travaux	
Entreprise SIGNATURE Rue Louis Lormand 78320 La Verrière	Pour le compte du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
Descriptif des travaux :	**Travaux de marquage au sol de la signalisation**
Date(s) des travaux :	**Du 19 au 30 octobre 2026**
Adresse des travaux :	**Avenue Galois entre l'avenue du Général Leclerc et la rue de la Fontaine Grelot**

Article 2 : **Conditions de circulation et de stationnement**

L'arrêté municipal n° ST/26-249 en date du 9 septembre 2026 est prorogé jusqu'au 30 octobre 2026, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21ème Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1er du présent arrêté ;

Bourg-la-Reine, le 30 septembre 2026

Pour ampliation,
Pour le Maire

MAIRIE de BOURG-LA-REINE (Hauts-de-Seine)

Cédric NICOLAS
Maire-Adjoint délégué aux Voiries et Mobilités

Le Maire,
Signé : Patrick DONATH

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le 12 octobre 2026